

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS
Tél : 01 55 65 04 00
Fax : 01 55 65 10 12

Mail : codinf@codinf.fr
Web : <http://www.codinf.fr>



PARTICIPEZ à notre enquête annuelle sur l'évolution des délais de paiement



**Merci de cliquer
pour répondre à
notre enquête (5 mn)**
(le questionnaire a été fortement
allégé pour les petites
structures)

LES PLATEFORMES DE COMMERCE EN LIGNE S'ENGAGENT VIS-À-VIS DE LEURS VENDEURS



Une charte pour améliorer les pratiques

L'objectif de cette charte «e-commerce», co-construite par le Médiateur des entreprises, la Direction Générale des Entreprises, la FEVAD, la CPME et les plateformes, consiste à améliorer les relations entre les plateformes de ventes en ligne et les TPE-PME. Signée entre représentants des PME et plateformes, elle a vocation à aborder les problématiques constatées et récurrentes et à établir un dialogue entre les acteurs de la filière.

En effet, certaines entreprises se sont exprimées pour se plaindre des difficultés qu'elles rencontrent. Parmi les problèmes cités on retrouve par exemple le déréférencement suite à des avis négatifs de clients ou encore la suspicion de contrefaçon qui entraîne une suspension ou une clôture du compte. Ces décisions peuvent avoir des conséquences importantes pour des structures qui ont investi pour adapter leur outil de production et de livraison. L'impossibilité d'entrer en contact avec le service commercial de ces plateformes fait également partie des points relevés par ces témoins. Les engagements de la charte portent sur trois axes :

- **La formalisation des relations commerciales entre les deux parties**
- **La garantie d'un échange ouvert, fiable et individualisé**
- **Une lutte contre la contrefaçon plus agile et plus efficace**

9 plateformes de vente en ligne ont signé la charte : Boulanger, Cdiscount, Conforama, Ebay, FNAC-Darty, La Redoute, Le Bon Coin, Mano Mano, Rakuten. Depuis un an, plus de 40 médiations ont été mises en place concernant différentes plateformes.



[Accéder à la charte](#)

L'espace de signalement

A l'occasion de cette signature, a été relancé et pérennisé l'espace de signalement des difficultés rencontrées par les PME avec les plateformes de vente en ligne. Cet espace assure le suivi de l'application de la charte ainsi que des relations avec les plateformes et permet de constituer une base d'information précieuse sur l'évolution des pratiques dans ce domaine et un recours plus aisé à la médiation. Cet espace est géré par les équipes du Médiateur des entreprises.



[Accéder au formulaire de signalement](#)

LES MAUVAISES PRATIQUES DE PAIEMENT ONT LA VIE DURE

Dans la 9^e édition de son baromètre réalisée par l'IFOP (500 entreprises de 50 salariés et plus interrogées), le cabinet ARC a demandé comment lutter contre les retards de paiement. Cette enquête fait ressortir que l'affacturage classique est considéré à 27 % comme le plus efficace mais 82 % des sondés jugent cette pratique trop coûteuse. 69 % considèrent que l'affacturage inversé collaboratif dans le secteur public, prévu dans la loi Pacte, restera inefficace sur les délais de paiement dans les marchés publics car coûteux pour le fournisseur et complexe à mettre en place. Quant au prêt inter-entreprises, elles sont 75 % à juger qu'il risque d'engendrer une relation de dépendance. 4 % seulement des dirigeants interrogés l'estiment efficace.

87 % pensent que les pratiques en matière de délais de paiement doivent servir de critère aux agences de notation pour évaluer les entreprises. 65 % pensent qu'il faut publier les noms des entreprises sanctionnées pour retard de paiement, sur les bases d'informations légales. Seulement 8 % consultent le site de la DGCCRF* avant de faire affaire avec une autre société.

* de plus, les sanctions n'y figurent pas plus de douze mois (Ndlr)

Selon le sondage réalisé par «L'Usine Nouvelle» et Coface auprès de 208 dirigeants de l'industrie, 46 % enregistrent des délais de paiement moyens supérieurs à 60 jours. Pour 53 % d'entre elles, les retards dépassent 30 jours. 70 % des fournisseurs vérifient la solvabilité de ses acheteurs. 30 % appliquent des pénalités de retard mais 19 % supplémentaires ont prévu d'adopter rapidement ce dispositif. Depuis le début de l'année, 49 % signalent une augmentation des retards de paiement de leurs clients grandes entreprises ; 43 % pour les ETI et 34 % pour les TPME.

Selon l'Union nationale des huissiers de justice (UNHJ), **56 milliards d'euros (2,5 % du PIB) de créances sont passées en pertes chaque année par les entreprises françaises... !** Or 90 % des entreprises débitrices sont en réalité solvables.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA MÉDIATION DES ENTREPRISES À OCTOBRE 2019

Depuis 2010, plus de 20 000 acteurs économiques ont fait appel au Médiateur des entreprises. A ce titre, l'activité de médiation englobe les médiations individuelles, collectives ou de filières, les signatures de la charte Relations fournisseurs responsables (RFR), la labellisation Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) en partenariat avec le Conseil national des achats, les demandes d'information, les orientations, le référencement des cabinets conseil en Crédit impôt recherche et Crédit impôt innovation etc.

Au service des acteurs économiques, le Médiateur des entreprises répond systématiquement et dans un délai très court, à toutes les sollicitations. Ainsi, en 2018 il a reçu près de 700 demandes via le formulaire Écrire au Médiateur. Si une partie de ces sollicitations débouche sur une saisine, la plupart des autres questions, donnent lieu à une réponse personnalisée afin d'éclairer le demandeur et de le réorienter vers un autre service compétent.

Avec 1 307 saisines en 2018, l'action de médiation confirme une évolution à la hausse et régulière depuis 2010. Avec une centaine de saisine par mois, contre une centaine par an à ses débuts, ce mode de règlement des différends se généralise et devient une réelle alternative à la voie judiciaire. En outre, 92 % des saisines proviennent des TPE/PME, confirmant ainsi le rôle primordial du Médiateur des entreprises dans le rééquilibrage des relations entre petites et grandes organisations.

Doté de nouvelles missions, le Médiateur des entreprises teste actuellement un dispositif de médiation étendue à tous les différends entre chefs d'entreprise et administration. En 8 mois, 128 médiations ont été effectuées expérimentant ces nouveaux principes. Enfin, pour aider les entreprises à se développer, le Médiateur a été récemment missionné pour faire connaître et encourager les acteurs publics comme privés à utiliser l'affacturage inversé collaboratif, véritable outil permettant de sécuriser la trésorerie des TPE/PME.

PUBLICATION DES COMPTES

Au 1^{er} semestre 2019, le nombre de comptes déposés a augmenté de 15,7 % par rapport au 1^{er} semestre 2018. Alors qu'on comptabilisait 53,6 % de bilans confidentiels pour l'année 2018, ils sont 59,9 % à être déposés avec une option de confidentialité au 1^{er} semestre 2019, soit une augmentation de + 6,3 % en 6 mois.

Les secteurs dont le taux de confidentialité est le plus élevé :

- Activités de services (70,6 %)
- Agriculture, sylviculture et pêche (67,5 %)
- Santé humaine et action sociale (65,2 %)
- Construction (65,1 %)
- Hébergement et restauration (64 %)

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
160 000 €	OPEN	38103128500491	08/10/2019
95 000 €	BBGR	30260795700255	10/10/2019
85 000 €	SAS ATELIERS DE FOS	33335172400088	14/10/2019
65 000 €	AZUR INDUSTRIES	32428364700026	10/10/2019
49 000 €	GEODIS LOGISTICS ILE DE FRANCE	31506275202306	08/10/2019
45 000 €	BARRY CALLEBAUT FRANCE	35271474500044	29/10/2019
42 000 €	DL AQUITAINE	34338569600012	18/10/2019
22 000 €	SARL TRANSPORTS CAZAUX	33863979200013	23/10/2019
20 000 €	SAS PARAGON IDENTIFICATION	43181558800014	23/10/2019
20 000 €	SARL MAS PROVENCE	38299854000019	14/10/2019
20 000 €	SIFA TRANSIT	48015020000016	08/10/2019
10 000 €	MICROSEMI POWER MODULE PRODUCTS	32611651400034	18/10/2019
8 800 €	EUURL BREGENT	38366134500025	22/10/2019
5 000 €	SAS JET'SAC	40309042600020	10/10/2019
2 000 €	SAS GLANZSTOFF LONGLAUVILLE	47968004300037	23/10/2019

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

- Webinar CODINF ELLISPHERE le 10 octobre

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Comité d'attribution du Label le 8 octobre
- Réunion SNEFCCA Ile de France le 15 octobre